

Agen, lundi 10 mars 2014

DOSSIER DE PRESSE

Budget primitif 2014

Après avoir débattu des orientations budgétaires 2014 en février dernier, l'Assemblée départementale se réunit aujourd'hui pour adopter le budget 2014 du Conseil général. Cette année encore, la majorité conduite par Pierre Camani présente un budget qui réserve une place importante aux investissements, effort rendu possible grâce à une gestion responsable et à une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les grandes orientations du budget 2014

En 2014, le Conseil général répondra aux 5 grandes orientations suivantes :

- **pas de hausse de la fiscalité directe** sur les ménages pour la 5^e année consécutive
- **limitation au strict minimum des dépenses de fonctionnement obligatoires**
- **stabilisation du recours à l'emprunt** pour la 2^e année consécutive
- **augmentation des dépenses d'investissement** par rapport au niveau 2013
- **stabilisation des principaux ratios financiers de la collectivité**, déjà en nette amélioration depuis 2013 (épargne brute, capacité de désendettement, taux d'endettement).

Ces objectifs ont été rendus possibles par une gestion rigoureuse, des choix courageux et responsables, mais également par les récentes décisions du gouvernement qui ont consolidé les finances et l'action des Départements :

- **la loi de finances 2014 institue de nouveaux modes de péréquation financière pour restaurer l'équité entre les Départements.** Dans le cadre du Pacte de confiance et de solidarité, des mesures de compensation du reste à charge de l'APA, de la PCH et du RSA ont en effet été élaborées, en donnant priorité aux Départements les plus touchés par l'effet ciseau. 1,4 milliards d'euros seront au total répartis entre les conseils généraux au terme d'une double péréquation.
- **les Départements ont la possibilité de relever de 0,7 points le taux des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) du 1^{er} mars 2014 au 28 février 2016.** Cette mesure redonne une marge de manœuvre nécessaire au Conseil général pour assumer ses investissements et continuer à soutenir les communes, les intercommunalités mais aussi les entreprises, les agriculteurs et le milieu associatif. A titre d'exemple, dans le cas d'un achat immobilier à 130 000 €, la fiscalité nouvelle s'élèvera à 900 €, soit 3 € par mois pour une durée d'emprunt de 25 ans.
- **enfin, la loi du 19 décembre 2013, dite de modernisation de l'action publique, désigne clairement les conseils généraux comme chef de file des collectivités** en matière de solidarité sociale et de solidarité territoriale.

Grâce à ces éléments conjugués, le bilan et les perspectives pour le Département sont encourageants :

- par rapport aux Départements de la même strate, **les dépenses de personnel sont inférieures de 32 % et les dépenses d'administration générale sont elles inférieures de 76 %.**

Ces efforts de gestion permettent de mieux financer les projets des acteurs du territoire : 20 % de plus que la moyenne pour les services d'incendie, 10 % de plus pour les subventions, 25 % de plus pour les établissements médico-sociaux, qui sont autant d'emplois répartis sur le territoire, dans les maisons de retraite et les divers foyers d'hébergement que nous finançons.

- entre 2002 et 2007, l'investissement annuel moyen s'élevait à 60 M€. **Entre 2008 et 2013, il s'élevait à 70 M€, soit une hausse de 17 %.**
- **la solvabilité du Conseil général se restaure avec un taux d'endettement quasi-stable et une capacité de désendettement ramenée à 6,8 années**, durée comparable aux Départements de même taille. Le redressement des comptes amorcé en 2013 sera amplifié en 2014.

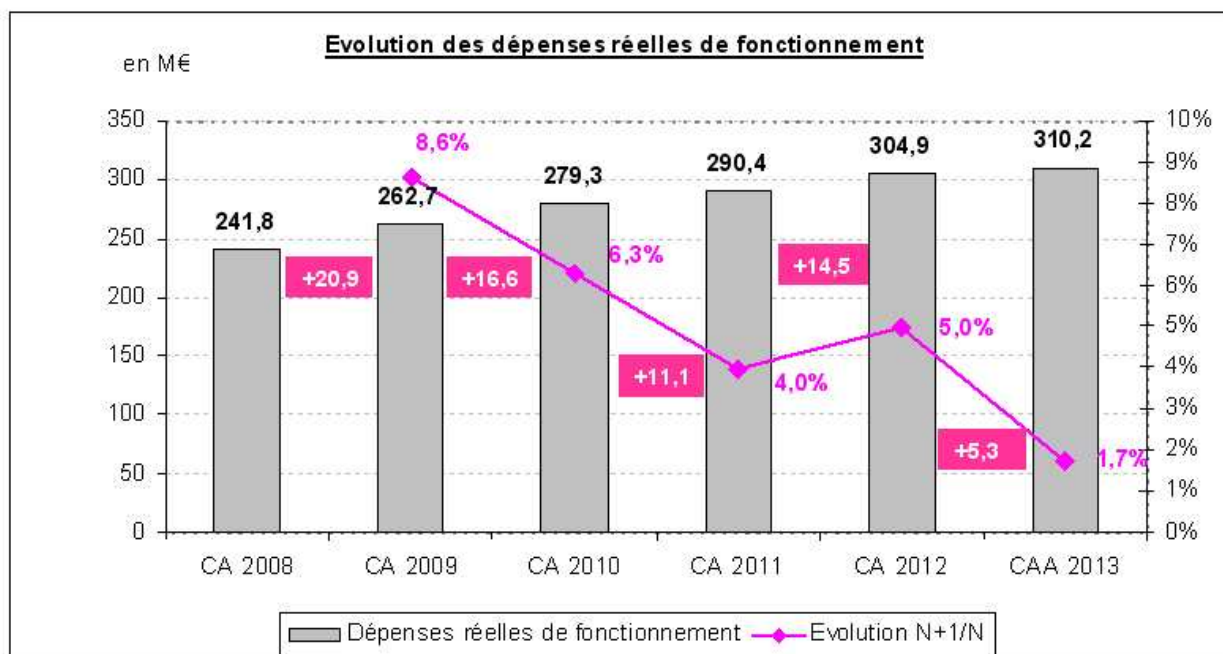
La réalité des chiffres

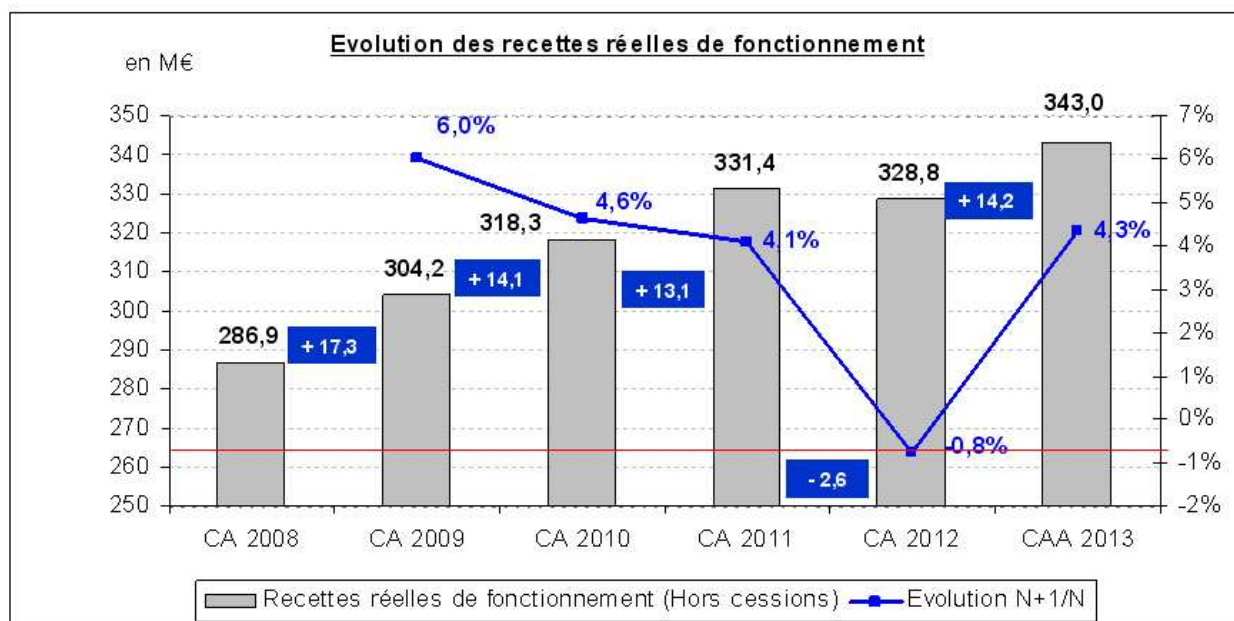
Les chiffres ci-dessous, incontestables car extraits de documents officiels, démontrent que la gestion rigoureuse du Conseil général lui permet de faire face à une situation difficile : augmentation des dépenses sociales obligatoires, perte de recettes due à la réforme fiscale du gouvernement Fillon...

Les investissements sont maintenus à un haut niveau, l'effort de soutien aux communes et intercommunalités est poursuivi, la dette est aujourd'hui maîtrisée et les dépenses de gestion, notamment de personnel, sont contenues.

Quelques exemples...

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement





« Manque à gagner » de la réforme fiscale 2010

En millions d'euros

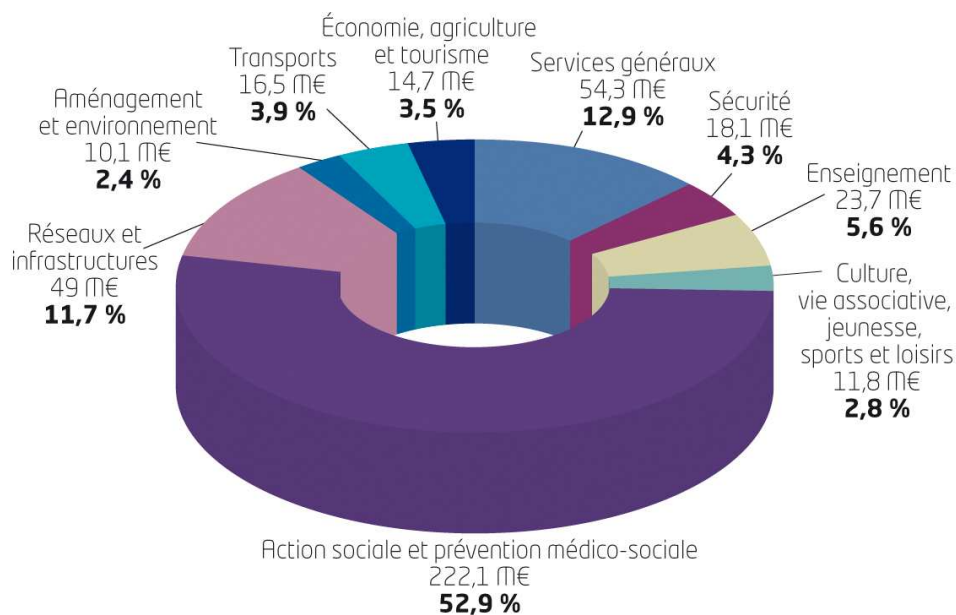
Bilan de la réforme fiscale	2010	2011	2012	2013	2014	Cumul
Produit fiscal encaissé (produit des "4 vieilles")						
Produit fiscal assuré sans réforme (sans augmentation des taux) (1)	126,0	131,7	137,3	143,1	148,7	686,8
Produit du foncier bâti et du paquet compensatoire (2)	123,6	123,9	127,6	133,7	134,3	643,1
PERTE DE RECETTES RESULTANT DE LA REFORME (1) - (2)	2,4	7,8	9,7	9,4	14,4	43,7

Le budget 2014 en chiffres

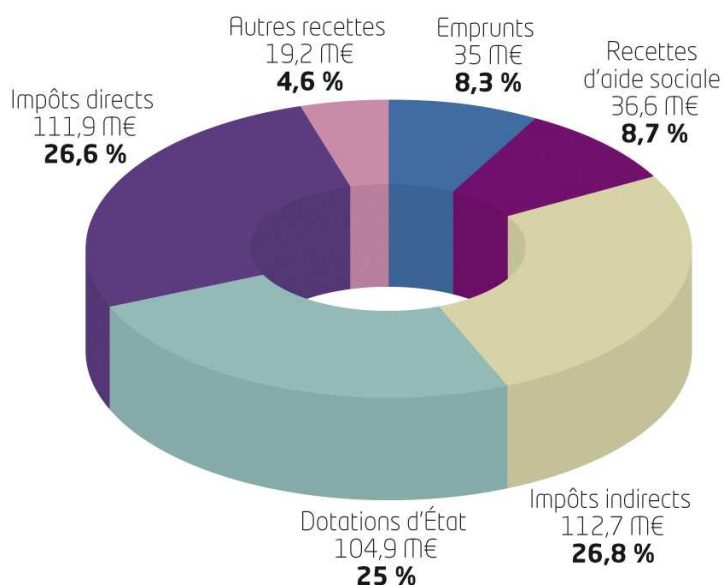
Budget global : 420,3 M€

- Budget de fonctionnement : 327,7 M€
- Budget d'investissement : 92,6 M€

Dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement : 420,3 M€



Recettes réelles : 420,3 M€



Zoom sur quelques dossiers

1. Economie et emploi : une priorité absolue

Parce que soutenir le développement économique, c'est favoriser les créations d'emplois, le Conseil général accompagne les entreprises lot-et-garonnaises.

Chaque année, ce sont près de **150 entreprises** lot-et-garonnaises qui sont aidées par le Conseil général. Cet effort considérable sera donc poursuivi et amplifié autant que de besoin. C'est l'une des réponses au ralentissement de l'activité économique, et un enjeu majeur pour la bataille de l'emploi.

Reconduction de l'appel à projets « Cluster 47 »

Dans le cadre du Schéma de développement économique, le Conseil général s'est engagé à structurer, développer et moderniser les filières phares du département. Ce soutien aux filières économiques et groupements d'entreprises s'est traduit notamment par la mise en place d'un appel à projets *Cluster 47*, qui a donné lieu à la **labellisation par le Département, au cours des deux années dernières, de quatre candidatures**, dans le domaine de l'écoconstruction, des produits phytosanitaires, l'énergie bois et des matériaux innovants.

Un cluster est un groupe d'entreprises et/ou d'institutions partageant un même domaine de compétences, proches géographiquement, reliées entre elles et complémentaires. Ces groupements permettent à des entreprises de travailler ensemble pour leur développement. Au-delà d'un travail en équipe, les clusters sont une réelle opportunité pour développer les activités et donc créer des emplois et gagner en compétitivité.

Fort du succès de la première édition de cet appel à projets, le Conseil général reconduit cette initiative, qui témoigne de la politique volontariste et novatrice menée en matière de développement économique et placée sous l'égide de l'économie circulaire. De plus, en soutenant l'innovation et en renforçant la compétitivité des entreprises lot-et-garonnaises, le Conseil général est aux côtés des acteurs du monde économique et participe à la sauvegarde et/ou à la création des emplois.

60 : c'est le nombre d'entreprises, centres de recherche - développement - transfert de technologie et d'expérimentation, centres de formation et autres structures qui se sont réunies et ont travaillé ensemble pour concourir à l'appel à projets.

4 : c'est le nombre de clusters qui ont reçu le label et qui bénéficient du soutien financier du Conseil général, après avis du jury réunissant la Région, le Département, les chambres consulaires, les groupements d'entreprises déjà existants en Lot-et-Garonne ...

720 000 € : c'est le montant total des aides accordées par le Conseil général aux 4 clusters.

Certains de ces clusters répondent déjà à des commandes en mutualisant les moyens et compétences des structures membres.

Appel à projets Cluster 47 - Edition 2014

L'appel à projets est reconduit dans les mêmes conditions que lors de la première édition. Le contexte, le règlement et le dossier de candidature seront disponibles sur le site du Conseil général : www.cg47.fr

- Avril 2014 : lancement de l'appel à projets
- Septembre 2014 : date limite de dépôt des candidatures
- Novembre 2014 : labellisation des clusters après vote du jury.
-

2. Mieux vieillir en Lot-et-Garonne : rénovation des Ehpad publics

Le Schéma gérontologique départemental adopté en 2011 par le Conseil général fait de la rénovation des Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) publics une priorité de sa politique en faveur de nos aînés. Aussi, depuis 2008, il cofinance chaque année plusieurs chantiers de rénovation et/ou d'extension.

Entre projets achevés, en cours et chantiers à venir, **le Conseil général aura consacré plus de 14 M€ aux Ehpad publics de Lot-et-Garonne entre 2008 et 2013.**

Un effort sans précédent comparé à l'enveloppe allouée à cet effet les cinq années précédentes : 4,741 M€ pour la période 2002-2007.

En 2014, le Département poursuivra son programme de rénovation des Ehpad publics. **Ce sont près de 3 M€ qui permettront de financer les travaux dans 6 Ehpad** (qui ont déjà hauteur de 2,156 M€).

Retour sur la rénovation des Ehpad

Chantiers achevés

Verteuil d'Agenais
Puymirol
Castelmoron-sur-Lot
Aiguillon
Clairac
Casseneuil

Chantiers en cours

Fumel (rattaché au Centre hospitalier)
Casteljaloux (rattaché au Centre hospitalier)
Tournon-d'Agenais
Castillonnès
Villeneuve-sur-Lot
Mas-d'Agenais
Feugarolles

Projets à venir

Sos
Cancon
Miramont-de-Guyenne
Sainte-Livrade-sur-Lot
Aiguillon
Agen (rattaché au Centre hospitalier)

3. Préparer l'avenir : arrivée de la fibre optique

L'aménagement numérique est pris en compte de longue date en Lot-et-Garonne, avec un programme de résorption de zones blanches.

Département à forte dominante rurale, avec un habitat dispersé important, le Lot-et-Garonne subissait avant 2008 ce que l'on appelle la fracture numérique. La mise en place des réseaux Haut débit, très tardive en dehors des centres urbains, a créé de fortes disparités de services qui ont été durement ressenties. Ainsi, le Département a mis en place un programme permettant, en 2007 et 2008, une couverture à hauteur de 99 % sur tout le territoire et 100% avec les offres satellite.

Dans le même temps, le Conseil général a anticipé l'avenir, en préparant l'arrivée d'un réseau Très haut débit fibre optique. Il a alors œuvré à la création d'un syndicat regroupant, outre le Département et la Région, les 16 intercommunalités lot-et-garonnaises et le Syndicat départemental d'électricité et d'énergie de Lot-et-Garonne, soit le premier syndicat Très haut débit d'Aquitaine.

En agissant de concert, nous pouvons tirer le meilleur parti des compétences et expériences de chacun.

Objectifs :

- Connecter 70 % des Lot-et-Garonnais à la fibre optique d'ici 10 ans
- Développer des solutions alternatives (bon haut débit) pour le tiers restant tout en poursuivant la couverture progressive en fibre optique.

La création du syndicat « Lot-et-Garonne numérique » était indispensable pour structurer l'action des collectivités et assurer un déploiement équilibré de la fibre optique, sur tout le département. Il s'agit d'une avancée majeure pour le déploiement du THD en Lot-et-Garonne puisque le syndicat assurera la construction du futur réseau fibre optique dans les zones non couvertes par les opérateurs privés. En effet, le plan d'actions du syndicat prévoit de procéder au déploiement de la fibre optique dès 2015 dans les territoires ruraux.

L'objectif du syndicat est simple : un branchement en milieu rural pour un branchement en milieu urbain.

Equiper le Lot-et-Garonne en Très haut débit représente un investissement considérable, à savoir 128 M€ sur 10 ans. Il est donc essentiel d'obtenir des aides, notamment de l'Etat qui devrait s'engager à hauteur de 48 M€, le solde restant à la charge des collectivités membres du syndicat, dont 21 M€ pour le Conseil général.

Afin de planifier son action sur la période 2014-2024, le Conseil général a défini le programme d'investissements suivants : **il allouera une enveloppe de 1 M€ en 2014 pour le déploiement de la fibre optique, puis une enveloppe de 2,1 M€ par an à partir de 2015.**

Le Département accorde également une subvention de fonctionnement au syndicat, d'un montant de 150 000 € par an.

4. Agriculture : la méthanisation agricole, un procédé à cultiver

Réflexion déjà engagée lors des Etats généraux de l'agriculture, le Conseil général souhaite aujourd'hui favoriser l'émergence de projets de méthanisation en Lot-et-Garonne. Objectifs : développer le recours aux nouvelles énergies sur le département, développer de nouvelles possibilités de valorisation des produits ou sous-produits de l'agriculture ou encore permettre aux agriculteurs de développer une nouvelle activité, source de revenus complémentaires.

Cette opportunité s'inscrit d'ailleurs dans l'Agenda 21 - Plan climat énergie territorial voté par le Conseil général en mars 2012, dont l'un des objectifs est de porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale du département d'ici 2020.

Conscient des enjeux de la méthanisation agricole, le Département s'engage ainsi à deux niveaux :

- **promouvoir la méthanisation** puisque l'Ademe et la Région Aquitaine ont constaté un besoin d'animation sur la méthanisation en local → le Conseil général a, dans cette optique, organisé des rencontres professionnelles en novembre dernier. Plus de 200 participants ont ainsi pu échanger sur ce procédé et plus de 70 agriculteurs ont fait le déplacement en Dordogne pour visiter une exploitation agricole qui a développé une unité de méthanisation.
- **réaliser une étude d'opportunité** → mandatée par le Conseil général, la Fédération départementale des Coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma), dite FDCuma 47, réalise actuellement une étude avec notamment la cartographie de la ressource dans le département (potentialités méthanisables). En effet, avec 130 Cuma actives regroupant 4 200 adhérents, soit 2 agriculteurs sur 3, la fédération est très vite apparue comme le partenaire le plus pertinent pour sensibiliser les agriculteurs.

Les conclusions de l'étude seront rendues en fin d'année 2014.

5. La politique en faveur de la jeunesse

Afin que tous les jeunes Lot-et-Garonnais puissent disposer des mêmes possibilités de réussites professionnelles, le Département place l'éducation au cœur de ses politiques. A ce titre, il intervient à différents niveaux pour mettre toutes les chances de leur côté.

Que ce soit pour les transports scolaires avec la gratuité du service pour les familles, la maintenance et la rénovation des collèges mais également l'équipement des salles de classe, des restaurants scolaires, des CDI..., le soutien à l'enseignement supérieur..., le Conseil général est un acteur incontournable de l'éducation.

Ainsi, en 2014, plus de 16,5 M€ de crédits seront déployés pour améliorer les conditions d'apprentissage de nos enfants et pour offrir aux enseignants des équipements pédagogiques performants.

De plus, le Conseil général élabore un projet éducatif départemental en concertation avec la communauté éducative, dans l'objectif d'une meilleure pertinence et d'une plus grande efficacité de son action. Il devra mettre en synergie les initiatives territoriales et mieux articuler les compétences. L'objectif 2014 est de mettre en place un véritable parcours d'éducation artistique et culturelle, de développer la promotion des sciences et des technologies, de proposer à tous les élèves des activités sportives, et de renforcer les volets d'éducation à l'environnement, à la santé et la citoyenneté. Les élèves devront être éclairés sur les métiers, les formations et les entreprises vers lesquels ils s'orientent. Ainsi, un nouveau parcours de découverte du monde économique et professionnel sera mis en place dès 2015.

Contacts presse :

Jean-François Durante, Directeur de la Communication

Tél. : 05 53 69 45 95 / 06 42 57 86 49 / jfdurant@cg47.fr

Véronique Détery, Attachée de presse

Tél. : 05 53 69 42 88 / 06 43 72 60 52 / vedelery@cg47.fr

LOT-ET-GARONNE 
Conseil général